

CT

1/2-

URGENT – Notification de sécurité produit Notice corrective de matériel médical

Brilliance iCT / Brilliance iCT SP Séquence temporelle d'examen TDM ne conduisant pas à la génération d'images

Systèmes concernés	Les systèmes TDM suivants, équipés de la version logicielle 4.1.6, sont susceptibles d'être concernés : > Brilliance iCT > Brilliance iCT SP Versions logicielles : 4.1.6
Description du problème	Lors de la réalisation d'une procédure d'acquisition de suivi du bolus sur un scanner Brilliance iCT équipé de la version logicielle 4.1.6, aucune image n'est générée. En conséquence, aucune donnée brute n'est disponible pour la reconstruction hors ligne.
Risques liés au problème	Ce problème engendre systématiquement la réalisation d'un nouvel examen TDM.
Identification des systèmes concernés	Identifiez votre version logicielle. Pour identifier la version logicielle de votre produit : Cliquez sur le bouton "Help" (Aide). Sélectionnez "About" (À propos de) pour afficher la version logicielle. Les produits concernés afficheront la version logicielle suivante : 4.1.6
Action à mettre en œuvre par le Client Utilisateur	Aucun
Actions menées par Philips France Commercial	Philips Healthcare informe tous les utilisateurs concernés par ce problème par l'intermédiaire de cette Notification de sécurité produit. Des actions correctives seront mises en place afin de corriger ce problème. Un responsable technique Philips vous contactera afin de fixer un rendez-vous pour l'installation des mises à jour sur votre système. Référence de l'action corrective (FCO) : 72800678



CT

2/2-

URGENT – Notification de sécurité produit Notice corrective de matériel médical

Brilliance iCT / Brilliance iCT SP Séquence temporelle d'examen TDM ne conduisant pas à la génération d'images

Informations complémentaires et Assistance Technique	Si vous avez besoin d'informations supplémentaires ou d'assistance technique concernant cette notification, veuillez contacter notre Pôle d'Assistance Clients au 0810.835.624. ou votre prestataire habituel si votre établissement est situé hors de la métropole.
	Les clients concernés par cette alerte vont recevoir un courrier de Philips